



Aveyron

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 28 octobre 2019 à 10 heures, le conseil d'administration légalement convoqué s'est réuni à la direction du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de Monsieur Jean-Claude Anglars.

### Membres ayant voix délibérative

Nombre de membres en exercice : 22.

Membres présents : Mesdames Annie Cazard, Corinne Compan, Sylvie Lopez et Messieurs Jean-Philippe Abinal, Jean-Claude Anglars, Régis Cailhol, Éric Cantournet, et Christophe Saint-Pierre.

Membres absents ou excusés : Mesdames Annie Bel, Sylvie Ayot, Émilie Gral et Messieurs André At, Vincent Alazard, Jacques Barbezange, Jean-Luc Calmelly, Jean-Marc Calvet, Sébastien David, Jean-louis Denoit, Alain Fauconnier, Christophe Laborie, Alain Marc, Serge Roques.

### Membres ayant voix consultative

Membres présents : Mesdames Natalie Alazard, Marie-Pierre Arènes, payeur départemental, Annick Audiffred suppléante de Monsieur Alain Garibal et Messieurs Lionel Coursières, Patrice Jouet président de l'union départementale des sapeurs-pompiers de l'Aveyron et Florian Souyris directeur départemental.

Membres absents ou excusés : Messieurs Michel Galtier, Bertrand Pellé et Alain Garibal.

Membre de droit : Madame Michèle Roméro représentant Madame Catherine Sarlandie de la Robertie, préfète de l'Aveyron, excusée.

Date de convocation : 15 octobre 2019. Réunion sans condition de quorum faisant suite à la réunion du 14 octobre 2019 convoquée le 20 septembre 2019 et qui n'a pu se réunir en l'absence de quorum.

### **4 – REMPLACEMENT DU RESPONSABLE DE LA CELLULE FINANCES**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1424-29.

Vu le rapport n° 5.

Considérant que la responsable de la cellule finances et contrôle de gestion fera valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Considérant que dans le cadre de son remplacement et des évolutions envisagées pour le groupement finances, il est proposé que ce poste, ouvert actuellement en catégorie B, puisse également être pourvu par un agent du grade d'attaché, en effet il est prévu que ce poste évolue vers des fonctions d'encadrement.

Considérant que pour les besoins du service, si cet emploi n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il conviendrait qu'il puisse être occupé par un agent contractuel de catégorie B ou A de la filière administrative et que l'agent ainsi recruté serait engagé par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de 3 ans. Le contrat serait renouvelable par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de 6 ans. Si, à l'issue de cette durée, le contrat est reconduit, il ne pourrait l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration :

- autorise, compte tenu de la nature des fonctions à exercer et du niveau de compétences à justifier (Maîtrise des procédures comptables et budgétaires, maîtrise des techniques d'analyse financière...), le recrutement du responsable de la cellule finances sur la base d'un emploi de catégorie B (tous les grades) ou de catégorie A (grade : attaché) par voie statutaire ou contractuelle,
- charge le président du conseil d'administration de fixer la rémunération du candidat retenu par référence à son profil et à son expérience, avec le régime indemnitaire correspondant.

Fait à Rodez, le - 6 NOV. 2019

Le Président,

Jean-Claude Anglars

